



La Lettre du P3A

Mai-Juin-Juillet 2016



Interview

- Rencontre avec le responsable en charge de la coopération avec l'Union européenne au Ministère des Affaires Étrangères.

Jumelage

- Clôture de trois projets de jumelages au profit du Ministère de l'Agriculture, du développement rural et de la pêche.

- Contributions de :
- Monsieur Skander MEKERSI : Point Focal du Ministère de l'Agriculture
- Monsieur Jean Louis BUER : Chef de projet Jumelage IGAO.

- Lancement du projet de jumelage au profit de la direction générale de l'administration pénitentiaire et de réinsertion.

- Contribution de Madame Isabelle Gorce : Directrice de l'Administration Pénitentiaire française.

Atelier thématique

- Identification des besoins du secteur de la Culture.

TAIEX

- Séminaire sur « l'accessibilité des personnes handicapées : enjeux et perspectives »



Rencontre avec le Responsable en charge de la Coopération avec l'Union européenne au Ministère des Affaires Etrangères Monsieur Ali MOKRANI

- Tout d'abord, quel est l'état de la coopération Algero-Union européenne dix ans après la signature de l'Accord d'Association qui fait d'ailleurs l'objet d'une évaluation depuis septembre 2015? Et si vous permettez, un mot sur ce processus d'évaluation ?

Effectivement, le 1er septembre 2015, marque une date symbolique : c'est les 10 ans de la mise en œuvre de l'Accord d'Association (AA). Il était donc opportun et même nécessaire qu'un regard critique sur la mise en œuvre de l'accord puisse être posé par les deux parties. Dans ce cadre, nous nous sommes mis d'accord avec le partenaire européen, d'aller vers une évaluation conjointe dans le sens de la consolidation de ce qui a fonctionné et corriger ce qui ne l'a pas été. Du côté Algérien, nous voulons corriger l'asymétrie des relations de coopération. L'Europe à 54, voire 56% des parts de marchés depuis plus de 10 ans et du côté Algérien, les exportations sont insignifiantes.

Il était donc nécessaire de voir comment faire une sorte de rééquilibrage des intérêts avant termes, créer les conditions de l'émergence d'une économie algérienne diversifiée, créatrice d'emplois et promouvoir les exportations hors hydrocarbures. Jusqu'à maintenant le groupe de travail chargé

de l'évaluation a tenu cinq sessions. Un travail considérable a été réalisé et nous nous acheminons vers une approche commune de rénovation et de redéploiement de l'AA, car il renferme en lui tout un potentiel de dispositions pour renforcer les relations entre l'Algérie et les 27 états membres de l'UE et, instaurer une relation mutuellement bénéfique.

Voilà donc l'enjeu de cette évaluation. Mais je dis encore une fois : il est hors de question pour nous de sortir de l'Accord d'Association ni de le dénoncer. Bien au contraire, il faut l'utiliser et le renforcer. C'est l'esprit et non la lettre de l'Accord qui est ciblé par l'évaluation. Cette compréhension est actuellement partagée par le partenaire européen qui sait que l'Algérie présente des avantages comparatifs : Il y a l'énergie, le commerce, la stabilité de la région,...etc. D'un autre côté, l'Europe possède la technologie et le savoir faire et peut contribuer à améliorer l'économie, mettre à niveau l'industrie algérienne et soutenir l'Algérie à s'insérer dans l'économie mondiale.

Par ailleurs, je tiens à rappeler que ce processus d'évaluation conjointe de l'Accord d'Association, se déroule sous l'étroite supervision des Chefs de la diplomatie des deux parties, en l'occurrence, M. le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Ramtane LAMAMRA et la Haute Représentante de l'UE et Vice Présidente de la Commission européenne, Mme Frederica MOGHERINI.

- Quelle est la place du P3A dans le dispositif de coopération Algero- Union européenne ?

L'Accord d'Association en lui-même n'a de sens que s'il est mis en œuvre. Or, il est mis en œuvre à travers l'appui européen. Parmi les instruments qui sont concrets figure le Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association P3A.

C'est donc un Programme qui a démontré

son utilité (on est à la troisième phase et bientôt la 4ème). Il est vrai qu'il est perfectible - il fait d'ailleurs partie des axes de discussion dans le cadre de l'évaluation de l'AA - et ce, dans le sens de sa consolidation. On vise aussi à en faire l'instrument et l'outil à même de mettre en œuvre tout le potentiel de l'AA et des relations avec l'Europe et ce bien sûr, en le dotant de plus de moyens de ressources et davantage de flexibilité dans les procédures.

On peut dire aujourd'hui que cet outil sera d'un grand apport à cette perspective de renforcement des relations entre l'Algérie et l'Europe donc il ne peut pas et il ne doit pas s'arrêter. Il touche à des thématiques importantes et ses instruments tels que les jumelages et les TAIEX...etc., sont des instruments qui ont montré leurs preuves ailleurs auxquels nous avons souscrit et dans lesquels on a fait un rattrapage extraordinaire.

Du côté Algérien, il y'a une demande forte de toutes les Administrations et des Ministères qui ne cessent de nous solliciter pour émarger au P3A. L'équipe qui le gère mérite d'ailleurs qu'on lui rende hommage car elle gère une demande nationale et non sectorielle.

- Quel rôle joue le Ministère des Affaires Étrangères au P3A ?

Le Ministère des Affaires Étrangères a été doté du mandat de la coopération internationale dans le Gouvernement actuel et joue le rôle de Coordonnateur National de l'Accord d'Association. Donc tout axe de coopération, tous les financements, toutes les lignes budgétaires passent par le Ministère des Affaires Etrangères. Aussi, la Direction Générale Europe, assure la coordination des sous-comités et des comités mis en place dans le cadre de l'AA.

On peut donc dire que le rôle des AE, est un rôle d'appoint, d'accompagnement

Suite 

et de soutien à l'Unité de Gestion du P3A. De plus il y'a une bonne coopération entre nous et le Ministère du Commerce et nous travaillons dans un cadre trilatéral avec la Délégation de l'Union européenne de manière à ce que nous dépassions les malentendus, les incompréhensions dans un seul objectif : améliorer toujours la relation entre les 27 états membres et l'Algérie.

- Comment percevez-vous le rôle de l'Unité de Gestion du P3A (l'UGP) dans la perspective de l'approfondissement de la relation Algérie - Union européenne?

Plus l'évaluation de l'AA avance, plus on s'achemine vers un cahier de charge important pour les dix prochaines années et dans ce cadre, l'UGP sera appelée à être renforcée en ressources humaines, en pouvoir de décision pour l'identification et la conduite des jumelages et des missions TAIEX, afin d'avoir des résultats probants à mi parcours.

Nous nous sommes entendus avec les européens que durant les cinq et dix prochaines années, il y'aura des évaluations et des corrections à chaque fois qu'une action n'arrive pas à atteindre ses objectifs. on marquera alors une halte pour dialoguer, se concerter et réviser dans le bon sens. C'est toute la souplesse et la flexibilité, auxquelles nous aspirons.

- Le Ministère des Affaires Etrangères peut-il jouer un rôle dans la sensibilisation des institutions non encore bénéficiaires des projets du P3A ?

Le Ministère des Affaires Étrangères assure la coordination avec les Ministères de l'ensemble des secteurs et des Administrations. A ce titre, des réunions sectorielles et intersectorielles sont régulièrement tenues aux affaires étrangères et dans lesquelles, nous servons d'intermédiaire et également de mobilisateur des Ministères pour qu'ils puissent tirer profit de cette coopération multiforme et multidimensionnelle avec l'Europe.

C'est un travail colossal que nous menons sans trop de bruit puisque les réunions ne sont pas médiatisées. Mais celles-ci se tiennent régulièrement avec les secteurs avant, pendant et après la

signature des conventions financières. Ceci en plus des comités de pilotages (Copils) que tiennent les secteurs bénéficiaires et dans lesquels nous avons des représentants.

- Quel avenir pour les programmes européens en Algérie ?

Les programmes sectoriels sont des programmes importants et utiles et, ce qui a été fait jusque là avec ces programmes est relativement satisfaisant mais, il y'a besoin d'améliorer l'approche de la coopération en terme de prise en charge des besoins identifiés par la partie algérienne.



Il faudrait aussi qu'ils s'orientent vers des secteurs clés à savoir : l'agriculture, l'industrie, l'économie numérique et les ressources humaines c'est-à-dire le renforcement des capacités.

Il faudra également promouvoir l'appropriation de ces programmes. Plus ces derniers seront gérés par des cadres algériens, plus on assurera leur pérennisations. D'où l'insistance de l'Algérie sur l'aspect « approche budgétaire » dans les programmes de coopération.

Nous sommes partisans de la nécessité de l'assistance technique, mais il faudrait qu'elle soit accompagnée d'un transfert de subventions pour que les institutions algériennes qui ont eu à acquérir les bonnes pratiques européennes puissent être capables de gérer elles-mêmes les fonds mis à leurs disposition par l'Europe dans le cadre du Programme PEFA ou ce qui est appelé « l'appui budgétaire ».

Il est nécessaire aussi que tous les secteurs bénéficient d'un accompagnement européen à des degrés divers. Il y a des secteurs clés qui contribuent à la diversification de l'Economie et qui devraient bénéficier d'enveloppes substantielles et d'un accompagnement fort et étroit des européens et des états membres de l'UE.

Un dernier mot !

Longue vie au P3A et à la revue du P3A, qui est le porte voix de ce Programme. Elle sert à donner de la visibilité non seulement aux actions de l'Union européenne en Algérie mais également à la contribution algérienne.

Nous sommes dans une relation de partenariat et nous tenons à ce que l'approche européenne soit une approche mutuellement élaborée et mise en œuvre, que ce soit dans la conception ou le suivi. C'est ainsi que nous concevons notre relation avec l'UE et chaque support de communication est nécessaire et important d'autant plus qu'il y'a vraiment nécessité à vulgariser les actions de l'Union européenne au sein des secteurs algériens pour faire en sorte qu'il y ait une plus grande contribution, des propositions et un intérêt à cette relation de plus en plus forte avec l'Europe.

Je propose que la revue soit également publiée sur le site du Ministère des Affaires Étrangères et qu'un lien soit établi avec le site Web du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association P3A, afin de contribuer à la consolidation de sa visibilité sur le plan international. Et Bravo à l'équipe qui fait la revue !

Clôture de trois jumelages au profit du Ministère de l'Agriculture



« Pour la sécurité sanitaire et la labellisation des produits agricoles et d'origine agricoles »

Les trois jumelages lancés en 2014 au profit du Ministère de l'Agriculture se sont clôturés ce mois de juillet 2016 au cours d'un séminaire qui a été une occasion pour dresser un bilan de l'ensemble des activités menées dans le cadre de ces trois jumelages. Il a permis aussi à l'assistance de prendre connaissance des résultats d'accompagnement et du travail commun entre les experts Algériens et européens durant deux années sur des thématiques de grande importance pour le secteur agricole.

Lancés pour une durée de 24 mois et financés à hauteur de 4.352.000 Euro par l'Union européenne, ces projets avaient pour principaux objectifs d'apporter un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du dispositif de valorisation et de promotion de la qualité des produits agricoles et de contribuer à améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires afin de soutenir leur commercialisation sur le marché intérieur Algérien et de faciliter leur exportation vers l'Union européenne et à l'International. Ils s'inscrivent ainsi en droite ligne de la politique agricole et rurale mise en place par les pouvoirs publics algériens pour renforcer la sécurité alimentaire nationale et participent à la diversification de l'économie et des exportations à travers le développement du secteur agricole de l'élevage et de la pêche.

Le premier jumelage portant sur le renforcement de la capacité de contrôle des services vétérinaires en vue de la rapprocher des standards européens et internationaux avait pour objectifs la modernisation des méthodes de l'administration agricole et l'amélioration

de la sécurité sanitaire des produits. Il a abouti à terme, à l'harmonisation des normes sanitaires algériennes avec la réglementation européenne et ce, dans sept grandes thématiques sanitaires. Le résultat probant atteint dans ce jumelage est sans contexte, la mise en place d'un plan de surveillance des contaminants et des résidus dans les aliments au profit des laboratoires de l'Institut National de Médecine Vétérinaire INMV. Il faut rappeler que dans le cadre des activités de ce jumelage, près de 300 prélèvements ont été réalisés au courant de cette année sur les œufs, le lait et le miel.

L'autre résultat atteint par ce jumelage est l'acquisition par l'Institut National de la Médecine Vétérinaire d'un premier prototype fonctionnel du futur Système d'information vétérinaire algérien (Siva). Ce prototype permettra à l'avenir, d'établir un cahier de charges en fonction duquel les produits agricoles seront contrôlés.

S'agissant du jumelage portant sur la mise à niveau des laboratoires de l'Institut National de la Médecine Vétérinaire (INMV) aux standards européens et internationaux, le travail commun des experts Algériens, Français et Italiens a donné naissance entre autres à la mise en place d'un système de management de la qualité (Smq) dans les laboratoires régionaux de Constantine et de Tlemcen et l'amélioration de celui du laboratoire d'Alger et au renforcement des diagnostics virologiques et moléculaires des maladies animales ainsi que celui des analyses physico-chimiques.

Le Projet IGAO quant à lui avait pour objectif le renforcement du dispositif de

reconnaissance de la qualité des produits agricoles par les signes distinctifs liés à l'origine. Il visait un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un dispositif de valorisation et de promotion de qualité des produits agricoles du terroir par des signes distinctifs liés à l'origine. Deux produits pilotes, à savoir « Deglet Nour de Tolga et la figue sèche de Béni Maouche » ont été validés par le Comité National de Labellisation, tandis que celui de « l'olive de table de Sig » est en phase finale de validation.

Faut-il noter que les systèmes de valorisation des produits agricoles, notamment les produits du terroir, par les signes distinctifs de qualité tels l'IG ou l'Appellation d'origine (AO), constituent des instruments importants pour soutenir les dynamiques agricoles locales et offrent des opportunités commerciales tant sur le marché local qu'à l'export.

C'est aujourd'hui essentiel dans la mesure où le souci de l'Algérie est de se soustraire à la dépendance des hydrocarbures pour assurer l'équilibre de sa balance commerciale passe par une mise à profit rationnelle de ses ressources liées à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche, car la qualité des produits algériens est à même de leur garantir une place plus qu'honorable sur les marchés étrangers en général et européens en particulier du fait d'une proximité géographique encore mal exploitée. Il s'agit, par conséquent, de leur assurer les meilleures conditions de s'insérer dans ces marchés et à cet égard, la coopération avec l'Union européenne dans le domaine de l'expertise, de l'expérience et du savoir-faire est d'une utilité évidente.



M. Skander MEKERSI
Point focal du Ministère
de l'Agriculture, du
Développement Rural et de la
Pêche

La date du 19 juillet 2016 a marqué la clôture commune des trois projets de jumelages institutionnels au profit du secteur de l'Agriculture, sous le thème de la sécurité sanitaire, la protection et la labellisation des produits agricoles et agroalimentaires. Cette date a marqué également la fin d'une expérience et d'un échange riche, aussi bien institutionnel qu'humain.

Ces projets ont permis de mettre en place des bases solides d'un système visant à promouvoir et à valoriser les produits agricoles et d'origine agricole à travers le renforcement du système de qualité d'une part, et le rapprochement aux standards européens et internationaux d'une autre part.

A travers les formations sur terrain, les visites d'études effectuées dans les pays partenaires par les acteurs algériens, le partage de méthodes de travail et les denses activités réalisées tout au long de la mise en œuvre des projets, le succès des jumelages se profilait et les objectifs fixés paraissaient accessibles et réalisables.

Le développement de l'agriculture occupe une place importante à l'échelle des priorités nationales. Les stratégies instaurées par le secteur de l'Agriculture visent la satisfaction des besoins alimentaires par une augmentation significative de l'offre nationale, basée sur l'accroissement de la production agricole et le renforcement de sa compétitivité. Ces trois jumelages sont

venus en appui aux efforts déployés dans les domaines de la sécurité sanitaire des aliments et de la mise en place des systèmes de qualités spécifiques des produits agricoles et d'origine agricole.

L'objectif général du jumelage indications géographiques et appellation d'origine « IGAO » a été atteint : apporter un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre du dispositif de valorisation et de promotion de la qualité des produits agricoles par les deux signes distinctifs liés à l'origine, indication géographique (IG) et appellation d'origine (AO), compatible avec la réglementation européenne.

Le jumelage « IGAO » a ainsi permis de renforcer concrètement les capacités institutionnelles et organisationnelles du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, des Chambres d'agriculture, des Instituts techniques et de recherche et des organisations professionnelles concernées par les produits retenus pour leur labellisation. Deux des trois produits pilotes, la datte Deglet Nour de Tolga et la figue sèche de Beni Maouche, visés par le projet sont passés par l'ensemble du processus de reconnaissance et ont été officiellement reconnus en IG, pour le troisième produit olive de SIG, le processus n'a pas été à son terme, mais la reconnaissance est en cours d'achèvement.

Améliorer la sécurité sanitaire des produits alimentaires d'origine animale avec une démarche qualité conforme à la norme ISO/CEI 17 020 recommandée par l'Organisation mondiale de la Santé Animale (OIE) renvoie à la conviction de renforcer la capacité de contrôle de nos services vétérinaires en vue de les rapprocher des standards européens et internationaux. Ceci a été l'objet des activités organisées entre les parties algériennes et européennes pour le second jumelage institutionnel dont l'objectif spécifique a été d'apporter à la Direction des Services Vétérinaires (DSV) du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche un appui institutionnel destiné à renforcer la fiabilité des contrôles vétérinaires et à améliorer la sécurité sanitaire des produits. Les axes de travail retenus permettent de dire aujourd'hui que cet objectif a été atteint largement.

Le troisième jumelage, complémentaire avec le précédent, visant la mise à niveau aux mêmes standards des laboratoires de l'Institut National de la Médecine Vétérinaire (INMV), a permis entre autres au Laboratoire Central Vétérinaire d'Alger d'être aujourd'hui, apte à réaliser la recherche de certains contaminants (métaux lourds) et les résidus d'antibiotiques dans les produits animaux ou d'origine animale

Néanmoins, si les objectifs fixés ont été atteints, il n'en demeure pas moins que le chemin reste encore long pour parachever tous les processus de mise à niveau. En effet, le secteur a à ce jour, bénéficié de quatre jumelages institutionnels menés à leurs termes avec succès et considérant que l'instrument P3a est d'une efficacité prouvée, nous engageons un cinquième projet à l'indicatif de la Direction de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques.

Il est important de rappeler que nous avons bénéficié de jumelages mais également de vingt (20) TAIEX et une action ponctuelle. Le P3a est devenu l'exemple parfait de réussite de la coopération avec l'Union européenne. Par ses différents instruments, il a efficacement accompagné le secteur dans la mise en œuvre de son plan d'action.

Il est également important de rappeler que, le déroulement des projets de jumelage et des TAIEX ont montré la bonne gestion du programme notamment l'organisation des missions, ainsi que les diversités des expertises choisies. Nous exprimons nos remerciements à l'ensemble des experts de l'UGP P3a, de la Délégation de l'Union européenne à Alger ainsi que les experts italiens et français qui nous ont accompagnés tout au long de ces projets, pour leur disponibilité et la qualité de leur contribution.

En conclusion, la richesse des acquis de l'assistance technique qu'offre le P3A n'est plus à démontrer. C'est la raison pour laquelle nous sommes optimistes quant à l'avenir de la coopération avec l'union européenne et particulièrement avec notre secteur qui ne manquera pas d'introduire d'autres demandes de financement de projets aussi importants que ceux qui viennent d'être achevés.



M. Jean-Louis BUER

*Chef de projet Jumelage IGAO,
Conseiller agricole et agro-alimentaire régional
(Pologne, Hongrie et Pays baltes)*

Le jumelage IGAO Algérie

Financé par l'Union européenne dans le cadre de la politique de proximité, ce jumelage entre la France (Ministère de l'Agriculture appuyé par l'INAO, le Cirad, et les Chambres d'Agriculture), l'Italie et l'Algérie (Ministère de l'Agriculture), était doté de 1,4 million € et s'est déroulé de mai 2014 à août 2016.

L'objectif était de doter l'Algérie, dans le cadre de sa politique de développement agricole et rural d'un dispositif de reconnaissance, de contrôle, de protection et de promotion des produits agricoles sous appellation d'origine et indications géographiques.

Ceci impliquait l'atteinte de quatre résultats : la rédaction des textes juridiques cohérents avec la réglementation communautaire, la mise en place des institutions nécessaires, la formation des fonctionnaires et des professionnels mais aussi, la reconnaissance de trois produits pilotes de dattes, olive de table et figue.

Le jumelage a mobilisé 33 experts français, italiens et autrichiens pour 435 jours d'appui aux fonctionnaires et professionnels agricoles algériens.

Il a permis de rédiger les textes mis à la signature du Gouvernement algérien, la création du comité national chargé de reconnaître les produits, la formation de ses membres et des fonctionnaires et responsables professionnels impliqués (y compris en régions) et de faire reconnaître en indications géographiques deux produits pilotes (dattes Deglet Nour de Tolga et figue sèche de Béni Maouche) en reconnaissance et le troisième (Olive de Sig) en réflexion très avancée.

Il a aussi permis de bâtir la stratégie de communication du Ministère sur ce domaine et de former les agents des instituts techniques chargés du contrôle.

Des séminaires en France et en Italie ont permis aux producteurs et aux agents publics de se familiariser avec les expériences européennes.

Bâtir un tel système en deux ans, le rendre opérationnel, développer la culture des indications géographiques et accompagner positivement les réflexions de trois groupes de producteurs dans trois régions différentes est un beau succès à mettre au crédit des experts algériens, français, italiens et autrichiens qui se sont beaucoup mobilisés.





Lancement du Jumelage Institutionnel Algérie-France-Italie en appui à la DGAPR.

Le jumelage Institutionnel entre l'Algérie, la France et l'Italie en « appui au renforcement de l'Administration pénitentiaire pour l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus en accord avec les normes internationales » a été officiellement lancé le 12 juillet 2016 à Alger.

Financé à hauteur de 2.000.000.00 EUR par l'Union européenne (UE), ce jumelage s'inscrit en droite ligne avec la politique de réformes de la justice engagée par l'Algérie depuis 2005. Il vise à accompagner les autorités algériennes dans leur volonté de réforme de la justice et d'appropriation des standards internationaux en matière pénitentiaire.

Il est mis en œuvre par la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de Réinsertion, et un consortium européen. Ce consortium est constitué du Ministère Français de la Justice en sa qualité de leader et le Ministère de la Justice Italien en tant que partenaire junior.

Lancé pour une durée de 30 mois, il devrait permettre l'amélioration de l'efficacité globale du système judiciaire et la modernisation de l'administration pénitentiaire. Il ambitionne non seulement d'appuyer la DGAPR dans l'amélioration des conditions de détention et de réinsertion des détenus en accord avec les normes internationales mais aussi, de la doter d'une méthodologie de travail devant être renforcée et maîtrisée dans l'exercice de tous les métiers de cette administration pénitentiaire.

La mise en œuvre de ce jumelage vise à atteindre trois résultats obligatoires :

- *L'amélioration du système de gestion de l'administration centrale et des établissements pénitentiaires ;*
- *Le renforcement de la capacité de prise en charge des détenus dans le cadre de la réinsertion ;*
- *Le renforcement de la sécurité des établissements pénitentiaires.*

Sont aussi prévus dans le cadre de ce jumelage, des sessions de formation au profit des cadres de la DGAPR et des assistants sociaux, portant sur la mise à jour, le renforcement et l'informatisation des plans individualisés de réinsertion ; l'actualisation des outils de mise en œuvre du parcours d'exécution des peines, de même que l'élaboration d'un véritable outil informatique pleinement opérationnel sur la planification stratégique des activités de l'administration pénitentiaire et ce afin de faciliter le processus de travail de la DGAPR (30 techniciens et ingénieurs informatiques seront formés).

En matière d'acquisition des savoir-faire, est programmée une visite d'étude en France portant sur la planification stratégique qui est le point nodal de ce jumelage car transversale à toutes ses activités. Elle précède chaque activité propre à chaque métier de la DGAPR qui doit être renforcé par l'acquisition de cet outil et par celle des compétences métiers. Ainsi, l'implémentation de la planification stratégique est au centre

de la réforme de toute l'administration pénitentiaire.

Le séminaire de lancement de ce jumelage a été une occasion pour le Directeur du P3A de rappeler que « ce projet ainsi que la mutualisation des efforts des différents partenaires, permettra à l'administration pénitentiaire algérienne de disposer des moyens nécessaires à la modernisation du système carcéral de manière à le rendre conforme aux normes internationales ».

S'agissant de l'Instrument Jumelage, celui-ci est devenu au fil des années l'instrument phare de la coopération Algero-Union européenne, en précisant que « depuis son lancement, le P3A a initié 36 projets. 26 ont été attribués dont 12 clôturés, 10 en cours de réalisation et 4 en contractualisation. Ceci n'est qu'une confirmation de plus de la réussite de cet instrument de coopération qu'est le jumelage Institutionnel » a tenu à signaler le Directeur du P3A en invitant par la même occasion tous les Ministères et Organismes à tirer profit du P3A pour ouvrir de nouveaux horizons et mettre en place de futures actions de coopération avec leurs différents partenaires européens.

Pour rappel, ce projet de jumelage au profit de la DGAPR mobilisera 90 experts et prévoit 240 missions et, 5 voyages d'études dans les deux Etats membres de l'UE (France-Italie).



Madame Isabelle GORCE

Directrice de l'Administration Pénitentiaire Française

La coopération internationale entre l'Algérie et la France est ancienne. Elle a commencé au début des années 2000 par la formation des cadres et s'est prolongée par une contribution forte de la France au programme d'appui à la réforme du système pénitentiaire « JUSTICE 2 » qui s'est achevé en 2014.

La France et l'Algérie ont un passé commun de grandes réformes législatives sur la question pénitentiaire : code de l'organisation pénitentiaire algérien, en 2005, loi pénitentiaire française du 24 novembre 2009. Elles ont également une volonté commune de s'inscrire dans une perspective de conformation aux normes internationales édictées en matière de prise en charge des personnes détenues; c'est l'objet du présent jumelage.

L'objectif recherché est une consolidation des acquis au regard des standards internationaux. Il portera sur des questions revêtant une importance majeure par rapport aux Droits de l'Homme : notamment une conception de la sécurité des établissements pénitentiaires basée sur l'évaluation des personnes et sur l'adéquation du régime de détention aux profils des détenus, et une intensification des actions de réinsertion au travers de la professionnalisation des personnels d'insertion.

La dimension modernisation sera également présente avec les activités centrées sur le management et la performance.

L'Administration Pénitentiaire Française se réjouit que ce partenariat et s'organise avec l'Italie, pays dont les conceptions en matière pénitentiaire sont identiques. Cette association de nos pays donne encore plus de relief à ce jumelage.

Nous sommes, en France, décidés à mettre les moyens nécessaires à la réussite de ce projet : outre le détachement à temps complet à Alger d'un Directeur des services pénitentiaires d'expérience

pour une durée de trente mois, nous mobiliserons durant tout le projet plus d'une cinquantaine d'experts, cadres de l'administration centrale, mais aussi des professionnels aguerris provenant d'établissements et de services comme de notre école, qui ont tous accepté avec enthousiasme de participer à cette mission de coopération.

Ne nous y trompons pas, ce jumelage est un enrichissement pour l'Algérie, mais c'est aussi une formidable expérience pour l'Administration Pénitentiaire Française; à travers celui-ci, l'objectif est de réinterroger nos propres pratiques, de trouver de nouvelles voies de progrès et aussi, dans le contexte actuel, de renforcer nos liens dans la cadre de la lutte contre le terrorisme.

Les problèmes, les enjeux et les ambitions des services pénitentiaires, où que ce soit dans le monde moderne, sont de même nature, car ils sont un support indispensable à toute action de lutte contre la criminalité et plus généralement, contre la délinquance.

La coopération n'a pas pour objet d'unifier les systèmes ou de les homogénéiser ; elle vise à ce que nous nous enrichissions réciproquement par le partage de nos réflexions et expériences.

La Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire Algérienne peut compter sur un soutien total de l'Administration Pénitentiaire Française dans ce jumelage.





ATELIER THÉMATIQUE « Identification des besoins du secteur de la Culture »

Le Programme d'appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A) s'inscrit dans les appuis que l'Union européenne met à la disposition de l'Algérie en soutien à la mise en œuvre de l'Accord d'Association.

En s'adressant à l'ensemble des institutions publiques, le P3A offre un espace d'expression des besoins et se positionne comme pourvoyeur de ressources spécialisées d'origine publique à travers les instruments : Jumelage, TAIEX et SIGMA.

Abordant sa 13^{ème} année de mise en œuvre, le P3A a confirmé son assise dans la réalisation des projets et la mobilisation accrue de l'UGP pour initier de nouveaux projets.

C'est ainsi que le P3A, dans sa **phase III** a entrepris d'élargir le bénéfice du Programme aux secteurs institutionnels nationaux qui n'ont pas encore, ou, pas suffisamment pris part dans ce cadre de coopération.

A cet égard, le secteur de la culture présente **un intérêt majeur** de par la diversité des domaines d'activités qu'il recouvre et la nécessaire implication intersectorielle pour l'accomplissement de ses missions, notamment, dans le contexte actuel de développement de secteurs devant contribuer à une économie diversifiée.

Le chapitre 4 du TITRE VI - Coopération sociale et culturelle – de l'Accord d'Association évoque spécifiquement la culture sous le titre « **Coopération en matière culturelle et d'éducation** ». Ainsi, l'**Article 77** explicite-t-il les domaines de référence de la coopération

algéro-UE en matière culturelle, en stipulant :

«Compte tenu des actions bilatérales des Etats membres, le présent accord aura pour objectif de promouvoir l'échange d'informations et la coopération culturelle. Une meilleure connaissance et une meilleure compréhension réciproques des cultures respectives seront recherchées. Une attention particulière devra être accordée à la promotion d'activités conjointes dans divers domaines, dont la presse et l'audiovisuel, et à l'encouragement des échanges de jeunes.

Cette coopération pourrait couvrir les domaines suivants :

- traductions littéraires ;
- conservation et restauration de sites et de monuments historiques et culturels ;
- formation des personnes travaillant dans le domaine de la culture ;
- échanges d'artistes et d'œuvres d'art ;
- organisation de manifestations culturelles
- sensibilisation mutuelle et diffusion d'informations sur les manifestations culturelles importantes ;
- encouragement de la coopération dans le domaine audiovisuel, notamment la formation et la coproduction ;
- diffusion de revues et d'ouvrages en matière littéraire, technique et scientifique ».

S'appuyant sur cet ancrage, et fort de l'expérience de conduite d'appuis aux institutions depuis 2009, l'UGP a adopté une approche participative destinée à favoriser une réflexion commune réunissant cadres et intervenants du secteur de la culture avec les gestionnaires de projets de l'UGP.

Un atelier d'expression et d'échanges dans l'enceinte du Palais de la Culture

Pour être au plus près du futur bénéficiaire, il a été décidé d'organiser l'atelier au sein même du Palais de la Culture Moufdi Zakaria. Partant du fait que le P3A appuie l'identification

Suite →

et le choix des projets qui découlent des stratégies sectorielles pour leur venir en soutien, une participation forte et diversifiée du secteur visé a été recommandée, ce qui a permis de réunir les responsables de plusieurs et différentes institutions du secteur.

L'objectif de cet atelier était de cerner les besoins du secteur de la culture, de les synthétiser, de les hiérarchiser et d'examiner ensemble les instruments les plus adéquats à mettre à disposition des institutions de la culture.

Thèmes abordés

Lors de cet atelier, les responsables du Ministère de la Culture et des institutions du secteur, répartis en sous-ateliers, ont exposé leurs besoins et préoccupations.

Cet atelier était pensé pour constituer une étape importante dans la phase d'identification des besoins en appui afin d'accélérer l'étape suivante qui est celle de la formulation ; celle-ci, sera ensuite, conduite en collaboration entre les experts de l'UGP et les responsables des institutions du secteur culturel.

Les appuis envisagés devraient intervenir pour soutenir la politique culturelle de l'Etat algérien qui a mis en place des dispositifs législatifs sous la forme d'un Schéma Directeur Sectoriel de la Culture (SDS) approuvé en 2007 puis intégré au Schéma National (SNAT 2010) et aux Schémas Régionaux de L'Aménagement du Territoire (SRAT).

Il s'agira de traduire la refondation du secteur par le renforcement des capacités des acteurs et institutions mises en place depuis la loi de 1998. En l'état actuel, et de l'avis des responsables de la culture, les missions du Ministère de la Culture et la réalisation du Schéma Directeur National ne peuvent être conduites efficacement faute de ressources humaines qualifiées, de moyens, ainsi que d'une plus grande précision des interactions entre tous les acteurs.

Cette prise en compte de la politique sectorielle a justifié **le choix des sous thèmes qui ont été proposés par l'UGP et validés par le Ministère de la Culture et qui ont fait l'objet d'un échange en ateliers restreints ce mardi 24 mai 2016.**

Il s'agissait d'aborder d'une manière globale les grandes problématiques transversales qui ont besoin d'être renforcées pour assurer, réellement, la mise en œuvre des réformes du secteur de la culture, avant d'examiner en profondeur les besoins par discipline.

* La structuration et la professionnalisation des métiers de la culture : nomenclature des métiers, statut fiscal pour un impact social et économique

Le choix de ce thème répond à une problématique qui se retrouve à tous les niveaux des structures et institutions culturelles. L'importance de sa prise en charge conditionne toute action efficace pour l'amélioration de la gestion du secteur et, en particulier, le projet de faire du secteur culturel un domaine économique à part entière, vecteur de développement.

Nombre de métiers du patrimoine (muséographie, gestion et valorisation des sites, restaurateurs, expertise, médiation culturelle, etc.), de ceux de l'audio-visuel, des arts lyriques, des spectacles vivants ne disposent pas de formations intermédiaires ou de spécialisations de niveau international que requièrent leurs fonctions respectives.

Le secteur privé culturel, tous segments pris en compte, est embryonnaire avec un défaut de qualifications et de savoirs spécifiques. Il représente un important gisement d'emplois et de qualifications professionnelles. Les métiers de la maîtrise d'œuvre (architectes, Bureau d'étude technique), les métiers de l'audio-visuel, les métiers émergents liés à l'innovation et aux TIC, ne peuvent se déployer efficacement faute d'une politique de formation adéquate et actualisée qui doit être programmée dans le cadre structuré d'une nomenclature des métiers revisitée, actualisée, renforcée selon les spécificités des différents segments du secteur.

Il s'agira pour les acteurs de la coopération d'accompagner la structuration intersectorielle des actions du ministère de la Culture au niveau local, d'engager une coopération au niveau central et local en matière de formation spécialisée, de participer à la mise en place de filières professionnelles pérennes, de soutenir la connaissance technique et scientifique des métiers de la culture afin de renforcer la professionnalisation tant technique que managériale des intervenants du secteur.

* Le patrimoine et la production culturels, valeurs économiques et vecteurs de développement et d'investissement générant des partenariats multisectoriels impliquant l'engagement du secteur privé

Ce thème, jugé important notamment, dans la conjoncture actuelle de restrictions budgétaires enserme toute la problématique de la valeur de la production culturelle et celle du patrimoine en tant que vecteurs de développement, d'emplois et de valeur ajoutée tant économique que sociale, car valorisant les patrimoines culturels locaux communs aux territoires et groupes de populations.

Il s'agit pour le secteur d'aller vers une meilleure « valorisation » économique du bien culturel hérité et ancestral, matériel et immatériel ou produit contemporain pour le valoriser pour ce qu'il peut apporter de valeur ajoutée, y compris en termes de reconnaissance sociale de biens culturels communs et partagés.

* Renforcement des capacités stratégiques et locales du Ministère en termes de développement culturel décentralisé et intégré

Ce thème transversal renvoie au cœur de cible des appuis prodigués par le P3A.

Bien que d'essence large, cette thématique doit être le centre des réformes du secteur sur lesquelles les actions de coopération doivent intervenir pour aider à une mise en cohérence des réformes sectorielles devant assurer la participation des collectivités locales dans une vision de développement culturel décentralisé et intégré dans les territoires.

Ce sous atelier requiert un niveau de responsabilité transversale, puisqu'il s'adresse aux structures horizontales du secteur à même d'agir et de produire des interactions avec les structures locales décentralisées et tous les organismes sous tutelle. C'est aussi, le niveau de management institutionnel habilité à entreprendre des actions de concertation et de coordination intersectorielles.

Des suites à donner...

« L'atelier culture » du 24 mai a suscité des demandes très diverses et nombreuses que l'UGP a entrepris d'initier afin de répondre aux besoins du secteur. On peut d'ores et déjà pronostiquer que le secteur de la culture aura une part importante des actions qui seront déployées dans le cadre du futur P3A IV.



Mission TAEIX "L'accessibilité des personnes handicapées est l'affaire de tous – enjeux et perspectives"

Organisé le 10 juillet 2016 à l'hôtel Mercure par le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, en partenariat avec l'Union européenne, dans le cadre du Programme d'Appui à la mise en œuvre de l'Accord d'Association (P3A), la mission TAEIX sur L'accessibilité des personnes handicapées sous le slogan : « L'accessibilité des personnes handicapées est l'affaire de tous – enjeux et perspectives" avait comme objectifs premiers d'échanger des points de vue et les meilleures pratiques de création d'un environnement non discriminatoire pour les personnes handicapées.

Il s'agit aussi de concevoir une approche multidimensionnelle adaptée au contexte national permettant d'améliorer l'accessibilité des handicapés notamment en matière de promotion de l'employabilité.

Intervenant lors de l'ouverture des travaux de ce séminaire, la Ministre de la Solidarité Nationale, de la Famille et de Condition Féminine a mis l'accent sur ce qui a été réalisé avec succès au sein des programmes de partenariat dans le secteur et ce, précise la Ministre, « en

termes d'activités intégrées au secteur de la Solidarité, avec des méthodes de prise en charge des enfants autistes tout en faisant preuve d'intérêt à l'expérience belge », a-t-elle dit.

Ce séminaire a été animé par des experts européens (Français, Finlandais et Italiens) qui ont exposé l'expérience de leurs pays dans le domaine de l'handicap et les mesures d'accessibilité mises en place.

Plantier Royon Eric, expert français spécialisé en aménagement de la ville, a présenté l'expérience de Villeurbanne (Lyon) en matière d'accessibilité aux

constructions, au transport, à la voirie et le droit de handicapé à une compensation lui permettant d'aménager son logement ou d'acheter une voiture équipée.

Selon lui, l'approche de prise en charge des handicapés doit être transversale et intégrée.

Les recommandations de ce séminaire ont également porté sur l'importance de rendre les voiries et les espaces publics de plus en plus accessibles aux personnes en situation de handicap et d'établir un plan de communication sur l'accessibilité.



TOUT CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE P3A ET SES INSTRUMENTS

LE PROGRAMME
P3A

LE PROGRAMME D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD D'ASSOCIATION (P3A) est une initiative conjointe des administrations algériennes et européennes ayant comme finalité le transfert des compétences techniques pour réussir, impulser et consolider le rapprochement des deux parties dans le cadre du libre commerce et du développement économique et social instauré dans le partenariat euro-méditerranéen comme suivi du processus de Barcelone. Le P3A repose sur la qualité de l'accompagnement et la mise à disposition des instruments d'appui institutionnel et technique (Jumelage et TAIEX) visant à faciliter la mise en œuvre de l'Accord d'Association dans toutes ses dimensions.

LES INSTRUMENTS DU P3A



LE JUMELAGE INSTITUTIONNEL

Le Jumelage institutionnel est un instrument de coopération entre un service public d'un pays partenaire et l'institution équivalente dans un État membre de l'Union Européenne. Il permet d'améliorer et de moderniser les lois, les réglementations et l'organisation des administrations du bénéficiaire en se rapprochant de l'acquis l'UE. Les Jumelages sont fondés sur la base de compromis entre les partenaires, qui se fixent des objectifs précis pour la résolution de problèmes systémiques. Un Jumelage est un véritable contrat de partenariat entre les administrations et constitue un engagement sérieux, concrétisé par la coopération et l'échange de pratiques entre les parties pour une durée d'exécution allant en moyenne de 18 à 24 mois.



ASSISTANCE TECHNIQUE ET ÉCHANGE D'INFORMATIONS

TAIEX est l'acronyme pour Technical Assistance and Information Exchange, c'est à dire, Assistance Technique et Échange d'Informations. Les actions TAIEX sont des missions spécifiques pour améliorer le fonctionnement des administrations du Bénéficiaire (dans ce cas l'Algérie) à partir d'expertise sur les bonnes pratiques et sur les aspects clés de la réglementation et de l'acquis de l'Union. Les actions TAIEX peuvent prendre trois formes : missions d'experts en Algérie (durée maximale de 5 jours), séminaires en Algérie pour la transmission des éléments de l'acquis de l'Union à un large public (max. 2 jours) et visites d'études de fonctionnaires algériens dans les institutions des États Membres de l'Union Européenne (max 5 jours).



CRÉÉ LE CHANGEMENT ENSEMBLE

SIGMA est la contraction de l'appellation du programme en anglais : « Support for the Improvement in Governance and Management » ou en français : « aide à l'amélioration des institutions publiques et des systèmes de gestion ». SIGMA est une initiative conjointe de l'OCDE et de l'UE. Son financement est assuré par l'UE. La conduite des opérations, de l'identification des projets à leur mise en œuvre, est du ressort de l'OCDE. Créé en 1992 dans le cadre de l'appui aux pays candidats à l'élargissement de l'UE, l'instrument SIGMA a été adapté ensuite aux pays de la région du voisinage en 2009. Des responsables du programme SIGMA (fonctionnaires internationaux) et de fonctionnaires empruntés à court terme à leurs administrations respectives des États Membres participent, aux côtés des responsables et fonctionnaires issus d'institutions publiques du pays bénéficiaire, aux ateliers, séminaires et autres activités dans le cadre du programme SIGMA.



UN COMPLÉMENT NÉCESSAIRE

Les ACTIONS PONCTUELLES, de courte ou moyenne durée, centrées sur une problématique donnée, permettent de circonscrire le problème identifié et exposé dans la demande et de proposer des solutions techniques. A titre d'exemple, elles ont concerné le domaine de la Normalisation par des diagnostics et des expertises pour des mises à niveau requises pour l'accès aux normes et standards de qualité. De nombreuses actions ont été menées dans d'autres secteurs stratégiques.



PROGRAMME D'APPUI À LA GOUVERNANCE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE EN ALGÉRIE

SPRING est l'acronyme pour « Soutien au Partenariat, à la Réforme et à la Croissance inclusive ». Il a été initié en 2011, pour accompagner les pays du Voisinage Sud suite aux événements du Printemps arabe. Adopté au bénéfice de l'Algérie par la Commission européenne, ce programme vise à renforcer les institutions de gouvernance dans les domaines économique et politique. Ses objectifs consistent à consolider l'Etat de droit, y compris l'accès à la justice, à renforcer la lutte contre la corruption, à encourager la participation de tous les citoyens aux processus de développement, et à améliorer le suivi de la gestion des finances publiques.

L'ACTUALITÉ DU P3A

LE P3A S'APPUIE SUR DES OUTILS DE DIFFUSION ET D'INFORMATION, notamment un site Web indépendant et la présente Lettre d'Information. L'objectif est de faire connaître les activités, les résultats et les informations relatives au Programme et à la mise en œuvre de l'Accord. Ces informations sont également publiées et diffusées à travers les médias algériens, fidélisés dans le Club de Presse du P3A. Le site Web du P3A permet, en même temps, la participation active des administrations algérienne et européenne dans l'exécution du programme.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUR LE P3A CONTACTEZ-NOUS :

Unité de gestion du programme - UGP

Palais des expositions, Pins Maritimes, Mohammadia, Alger

Tel. : +213 21.21.07.95 - +213 21.21.94. 01/02 fax : +213 21.21.04.12

Web : www.p3a-algerie.org

La lettre d'information du P3A est publiée régulièrement.

Envoyez nous vos commentaires par e-mail à l'adresse : lettre@p3a-algerie.org

